



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DU LONGVAL CÔTE DU LONGVAL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU l'article 610-5 du code Pénal,
VU la demande écrite de l'entreprise BOUYGUES représentée par Monsieur MARIE Antoine en date du 10 septembre 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de création d'un branchement d'assainissement rue du Longval/Côte du Longval à Pont Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite, sauf services de secours, au droit de la zone de travaux, sis rue du Longval et Côte du Longval à Pont-Audemer, à compter du lundi 29 septembre 2025 jusqu'au vendredi 03 octobre 2025 inclus, afin que l'entreprise BOUYGUES puisse réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La signalisation réglementaire et les déviations seront mises en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.
L'entreprise BOUYGUES s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de circulation.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, Monsieur MARIE Antoine et l'entreprise BOUYGUES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 17 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

